

*apl Gu*  
*18-19*

BULLETIN  
DU  
COMITÉ DE LA LANGUE,  
DE L'HISTOIRE  
ET DES ARTS DE LA FRANCE.

TOME DEUXIÈME.

1853—1855.



PARIS.  
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.

est très nécessaire par deça pour le service de V<sup>re</sup> Altesse pour luy conseruer et acquerir des seruiteurs; en quoy il nobmet chose quelconque du deuoir dun tres fidel seruiteur.

---

III.

*Inventaire des reliques et des biens du chapitre de l'église de Dol,  
en Bretagne.*

(Communiqué M. Édouard Quesnet, correspondant, à Rennes, et annoté par M. le comte de Laborde, membre du comité.)

Ensuyt l'inventoire des reliques et autres biens de l'église de Dol comme censuyvra, fait par vénérables et discretz mestres Guillaume de Saint-Martin et Thebault Byais, chanoine de la dite église, dom Jehan Aliz, fabriquour de la fabrique d'icelle église, et dom Jehan Lorit, commissaire quant ad ce, baillez, donnez et deputez par vénérable le chapitre de la dite église le vi<sup>e</sup> jour du moys de may l'an mil iiii<sup>e</sup> quarante.

Premier :

Ou reliquaire de la dicte église, devant lequel doit et est tenu le thresorier de la dicte église maintenir à ses despens une lampe par dehors ardente jour et nuyt, furent trouvez une mictre blanche toute d'or, petite et basse de la faczon ancienne<sup>1</sup>, où il a sur les pinacles, devant et derrière, deux saphir plaz en laquelle a deux grans esmaux<sup>2</sup> par devant, par manière de rose à seixte feille, et en chacun esmail un très gros saphir bellonc, et avecques ce seix très-grosses perles, avecques seix autres petites ataches environ les dites perles, où il y a en chacune d'elles pierres vertes et rouge. Item y a ou devant de la dicte mictre, seix autres ataches

<sup>1</sup> On commença vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle à donner plus de hauteur et aussi plus d'ampleur à la mitre des évêques, qui, dans tout le xiii<sup>e</sup> siècle, avait conservé la forme élégante vers laquelle des prélats bien inspirés reviennent aujourd'hui. En 1440, comme on l'apprend par cet inventaire, cette coiffure avait déjà pris une telle extension, que les vieilles mitres étaient dites *petites et basses*.

<sup>2</sup> C'est une enseigne ou ornement isolé qu'on appelait *esmail* par métonymie, et parce que ces ornements étaient faits en or et en argent émaillés.

d'or en manière de treffles garnies chacune de quatre petites pierres vertes et rouges avecques trois perles. Item ou cerle d'avant de la dicte mictre, y a cinq taboreaulx <sup>1</sup> et quatre ou montant où il a trois saphirs beaux carrez, deux esmeraudes et quatre petites balles, avecques petites chaynetes, entre deux, et perles en l'ournissement <sup>2</sup>, garni chacun taborel de quatre perles et quatre petites pierres rouges et vertes. Item y a ou dit devant par les bors dehors petiz sercles d'or garniz de menues pierres et perles, dont il fault une perle avecques son atache. Item de l'autre part et derrière est garnie la dite mictre, derrière comme devant sans enpirance, chacune pierre en sa valeur, excepté que il fault une pierre et une perle à leurs ataches. Item en l'esmail du costé senestre de derrière fault un pierre verte à son atache. Item en une des chaynetes ou costé destre par derrière fault une perle. Item il fault ou batant du costé senestre un ballan et tous les batans, excepté un petit saphir qui y est. Item fault en l'autre batant du costé dextre une esmeraude en l'un taborel, et en l'autre troys pierres rouges et vertes, avecques leurs ataches et les pendens excepté une petite pierre rouge et un petit saphir.

Item y a une grande mictre toute couverte de menues perles en faczon de fleur de liz <sup>3</sup> garnies de pierres, esmaulx et autres ournissemens precieux du prix vi<sup>es</sup> escuz, que donna l'evesque Estiene Cuevret. (1405 à 1429, *dom Taillandier*.)

Item une autre petite mictre de l'ancienne faczon, semée de perles à plaz, garnie de esmaulx et de grosses pierres et perles; savoir est : ou devant de quatre gros rubiz et seix saphirs, et garnie par les bors de menuz rubis, excepté que il en fault en la partie destre de devant environ neuf ou deiz et en la partie senestre environ deux, et auprès du pinacle fault une grosse pierre. Item fault au dit devant, un esmail à sa garniture en faczon de treffle. Item en la dicte mictre garnie par derrière comme devant sauf qu'il fault le pinacle. Item fault de la partie senestre ou derrière un esmail et une pierre; et en la bordeure, environ quatre ou cinq petits rubis, et en la partie destre environ deux. Item les

<sup>1</sup> De *taborellus*, un ornement rond et saillant, de la forme du taborel ou tabourin.

<sup>2</sup> Ornementation et ornement, de *aourner*, synonyme d'orner.

<sup>3</sup> Perles brodées en fleurs de lis, c'est-à-dire que cette mitre était semée de fleurs de lis faites en petites perles.

batans garnis de pierres et esmaulx, sauff que il y fault une atache avecques une pierre, et une pierre sur une atache et es boutz deux chaynetes avecques deux pierres.

Item une autre petite mictre couverte de perles, et orfraesée de pierres de diverses couleurs, de perles et d'argent doré et autres menus bien jolis.

Item la sainture madame sainte Margarite, de soye à quatre bastons de fil de soye par le milieu, et qui sont fourchez chacun bastons en quatre par les deux bouts à les deux fillez qui autrefois avoient esté prins et ostez de la dicte sainture.

Item une autre petite croez d'argent veille, qu'on porte aucune foiz en procession.

Item une paix de marbre garnie d'argent.

Item une coupe<sup>1</sup> d'argent couverte, pendue sur le grand aulter où est *Corpus Domini*, pesant.....

Item une verge d'argent, pour le sergent de chapitre, pesant.....

Item quatre plates d'argent dorez d'un costé, semez de fleurs de liz.

Item autre petite pièce d'argent blanc bellongée<sup>2</sup>, semée de petites fleur de liz tout poisant ensemble. . . . (Et tout cest argent fut mis en tabliaux<sup>3</sup>. *Note additionnelle du xv<sup>e</sup> siècle.*)

Item une coste de l'un des Innocens que l'évesque Estienne Cuevret donna, à qui Dieu fasse pardon, amen. A présent la dite coste est enchassée en argent et est o<sup>4</sup> les reliques sur un pié d'argent.

Ensuyt l'inventoire des chapes et chapelles estant ou chapier<sup>5</sup> don cueur don le fabriquour de la dite église a la garde et enporte la clef.

<sup>1</sup> C'est un ciboire, qui remplaçait dès lors, dans cette forme, les colombes qu'on avait suspendues pendant plusieurs siècles au-dessus de l'autel, et dont nous avons conservé de délicieux spécimens en argent ciselé, en bronze fondu, en cuivre émaillé.

<sup>2</sup> *Et aussi boullongné*, c'est-à-dire orné de boulons en saillie.

<sup>3</sup> Preuve à ajouter à mille autres preuves de cette fonte incessante des anciennes pièces d'orfèvrerie, pour en fabriquer d'autres à la mode nouvelle.

<sup>4</sup> *Avec.*

<sup>5</sup> Cabinet ou armoire réservé pour conserver les chapes et autres vêtements ecclésiastiques, qui formaient un véritable trésor, tant le luxe était grand, tant les richesses en ce genre étaient devenues considérables par l'accumulation, dans chaque église, des offrandes généreuses de plusieurs siècles.

Premier : Une chape blanche à ymageries avecques les armes de France, et fers de moulin noirs qu'on apelle de pouencé<sup>1</sup>.

Item une autre chape d'or à ymagerie de point d'eguille, qu'on appelle la chape de Moreac<sup>2</sup>.

Item deux chapes perses neufves de drap d'or, que donna le duc Jehan<sup>3</sup>.

Item trois grandes chapes vermeilles que donna le dit duc Jehan.

Item une chape vermeille de drap d'or à roses, que donna mestre J. Roussigneul.

Item une autre chape vermeille de tresse d'or garnie des armes de mons<sup>r</sup> de Lesven, qui la donna.

Item trois autres chapes vermeilles que donna M<sup>r</sup> Estienne Cuevret, évesque de Dol.

Item une chapelle<sup>4</sup> d'or, à un rosier vert, où sont les armes du duc et de mond. seig<sup>r</sup> Estienne Cuevret, et est toute complète.

Item une autre chapelle d'or, dyaprée, et n'y a que le chasuble, tunique et dalmatique.

Item une autre chapelle d'or, garnie de chasuble, tunique et dalmatique.

Une chapelle rouge à ymagerie, garnie de chasuble, tunique et dalmatique.

Item une autre chapelle noire, toute complète, excepté un fanon à roses et estoilles d'or.

Item les paremens du grant aulter<sup>5</sup>, qui sont ensemblable à la dicte chapelle noire et une chape à les dictes roses et étoilles d'or.

Item une autre chapelle noire, savoir est la chassuble doublé de noir, et le tunique et le dalmatique double de vermeil<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Thibaud de Pouancé, évêque de Dol, de 1279 à 1301.

<sup>2</sup> Thibaud de Moreac, évêque de Dol, de 1301 à 1322 ou 24.

<sup>3</sup> Jean VI, duc de Bretagne, surnommé le Bon. Il naquit en 1389 et mourut en 1442.

<sup>4</sup> Une chapelle comprenait tous les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés et les différents ustensiles propres à desservir un autel dans tous les services du culte ; mais ce même mot s'appliquait aussi aux vêtements seulement et même à une partie de ces vêtements, comme dans ces deux articles de notre inventaire.

<sup>5</sup> *Aulter* et *autier*, autel, de *altare*.

<sup>6</sup> Le deuil n'a été exclusivement noir qu'à partir du xvi<sup>e</sup> siècle, l'argent ne

Item une autre chapelle noire, que donna feu mons<sup>r</sup> Estienne Cuevret, que Dieu absolle, garnie de estolles et de fanons et y sont ses armes.

Item quatre chapes noires que mon dit sieur Estienne Cuevret, jadis évesque de Dol, donna, et y sont ses armes.

Item une chappelle rouge doublée de noir à tunique et dalmatique.

Item un tunique et dalmatique rouges.

Item une chapelle nommée la chapelle des Cos, garnie de tunique et de dalmatique.

Item une chapelle verte garnie de tunique et de dalmatique.

Item six chapes blanches, de drap de soye dyapré et grans fleurs d'or.

Item un drap blanc à couvrir le grand aulter.

Item une chapelle blanche toute complète, sauf un fanon.

Item sept autres toutes parées.

Item une autre petite mictre, à la faczon ancienne, garnie et orfraesée de diverses pierres.

Item une autre mictre de drap de violete, brodée et garnie de petis cloux d'argent dorez.

Item une crosse d'argent dorée et esmaillée pesant, comme l'en dit, xviii mars d'argent.

Item y a une chasse d'argent toute neufve avecques un grand pinacle pour porter *Corpus Christi*<sup>1</sup> le jour du sacre<sup>2</sup>, où il a grand nombre de reliques, selon qu'il est contenu es vers cy-escriptz en cest livre<sup>3</sup> et poaise de quarante à cinquante mars.

Item une grande croe<sup>4</sup>, ancienne, où il a une ymage du crucifilz d'argent doré.

Item une petite bourse atachée à la dite croe, où il a une pe-

lui a été réservé qu'au xvii<sup>e</sup>. Antérieurement, des traditions particulières avaient fait adopter à la cour certaines couleurs pour le deuil des rois, et les armoiries imposaient aux funérailles des princes et nobles les couleurs de leur blason associées au noir.

<sup>1</sup> C'est un ostensor.

<sup>2</sup> La fête du Saint-Sacrement, ou Fête-Dieu, est ainsi appelée dans tous les documents, et l'expression est encore en usage.

<sup>3</sup> M. Quesnet a transcrit ces 106 vers latins et ils ont été classés, avec les autres documents, dans les archives du comité.

<sup>4</sup> Croix.

tite croe d'or, où il a de la vroye croe dedans, avecques deux esmeraudes et un rubi avecques quinze petites perles.

Item une autre petite croez d'argent doré avecques Marie et Johan, et le crucifilz entre deux, pesan....

Item une autre petite croez dorée, garnie de reliques, de perles et de pierres, que donna mestre Michiel Le Monnoyer, armoyé de ses armes,

Item une ymage de monsieur saint Sanson <sup>1</sup> d'argent doré, pesant.....

Item un doy de monsieur saint Sanson garny d'or et armoyé des armes à l'évesque de Moréac. (Thibaut de M....., 1301 à 1312.)

Item l'annel de monsieur saint Sanson et tout et les deux ataches au braz dudit ymage.

Item le chef madame sainte Margarine en argent dorée, pesan.....

Item un collier d'argent doré, esmaillé, ataché au dit chief, pesan.....

Item un chariot, à quatre royaulx d'argent doré, où il y a des reliques de monsieur (*sic*) Lorens et saint Estienne.

Item la relique de monsieur saint Magloire enchassée en argent doré sur un pié d'argent doré.

Item des reliques de monsieur saint Nicolas, assiz sur un autre pié, où il a clefs et un pinacle dessus.

Item un abillement d'argent doré avecques un demy-sercle, pour porter *Corpus Christi* le jour du sacre.

Item une relique de monsieur S<sup>t</sup> Yves, assiz sur un pié d'argent doré.

Item une autre atache d'or <sup>2</sup>, avecques les reliques de monsieur saint Morice, garnye de trois dyamans, trois beaux saphirs et douze grosses perles, que donna l'évesque Estienne Cuevret.

Item quatre encensiers d'argent, pesant...

Item deux chandeliers d'argent, pesant...

Item quatre bacins d'argent (et à présent ne sont que deux bacins; *écriture du xv<sup>r</sup> siècle*).

Item cinq calices d'argent doré pesant... (à présent ne sont que troys calices, *xv<sup>r</sup> siècle*).

<sup>1</sup> Fondateur de l'évêché de Dol (*circa* 557). Note de M Quesnet.

<sup>2</sup> C'est un pent-à-col ou un mors de chape.

Item deux orseulx<sup>1</sup> d'argent pesant . . .

Item grand nombre de reliques de divers saints en trois coffres, où il a anonces<sup>2</sup> pour chacune relique.

Item une grande croez d'argent.

Item un petit drap linge blanc, lié de corde à fouet, deux agneaux<sup>3</sup>, l'un à une topase, l'autre à une pierre de jaspé ou dyamant, en laquelle a un petit ruby et est semé de petites pierres.

Item en celuy drap diverses pierres, les unes enchassées, les autres non, esmeraudes, rubiz, cristaux et autres pierres, et furent mises en un petit coffre de cuyr noir<sup>4</sup>.

Item une petite bouete ronde de boays<sup>5</sup>, où il a grant nombre de pierres, et est couverte d'un drap blanc mises en un forcier carré garni de fer, qui ferme à clef, et fut fermé.

Item trois tabliaux garniz d'argent et de reliques.

Item un epistolier et evangelier couvert d'argent.

Item derrière le grant autel y a une grande chasse que on dit qui poise XII<sup>xx</sup> mars d'argent.

Item a monsieur de Dol un anel d'or garni d'un très-gros saphir, de quoy il a baillé cédulle.

Item y a un autre anel où il a un rubi.

Item cinq chapes de drap d'or veilles.

Item deux autres chapes perses<sup>6</sup> à ymageries.

Item une autre vermeille à ymageries.

Item six autres chapes de soye.

Item un autre petit chasuble blanc dyapré, qui n'est point double.

Item un parement pour le grant autel quel est d'or, le hault et le bas avecques six bouts dont y en a quatre d'or et deux de soye.

<sup>1</sup> Le scribe a mis *orseulx* pour *orceulx* ou *orceaux* : c'est un bénitier ; ainsi, on lit dans l'inventaire de Clémence de Hongrie, de l'année 1428 : « Un orcell d'argent à eau benoiste. »

<sup>2</sup> *Étiquettes*.

<sup>3</sup> *Anneaux*.

<sup>4</sup> Probablement du cuir bouilli, qu'on travaillait encore alors avec tant de perfection.

<sup>5</sup> *Buis* ou *bois*.

<sup>6</sup> *Bleues*.



- Item un parement de touailles pour les grandes festes.  
Item un parement d'or pour le grant aulter de S, Sanson.  
Item un autre parement rouge pour l'aulter de S<sup>te</sup> Margarite, es armes de la duchesse Jehanne, fille du roy de France<sup>1</sup>.  
Item un autre parement d'or doublé de noir.  
Item deux draps, un blanc et l'autre vert, pour couvrir le grant aulter.  
Item un autre drap noir à oeseaulx d'or<sup>2</sup>.  
Item un drap pers à chiens corriers d'or.  
Item la moitié d'un drap vert qui est à oeseaulx.  
Item une chape rouge de chamelot que donna mestre Pierre Beauchesne.

(Extrait du cartulaire du chapitre de Dol. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, S. G. I.)

---

#### IV.

*Don d'une somme de 400 livres fait par les États de Bretagne à un sieur de Saint-Hubert, qui prétendait avoir le pouvoir de guérir de la rage.*

(Communication de M. Quesnet, correspondant, à Rennes.)

Le document qui suit montre combien était autrefois généralement répandue dans toutes les classes de la société la superstition populaire qui attribuait aux descendants des parents de saint Hubert le pouvoir de guérir de la rage. Mais la famille de saint Hubert n'avait pas seule le don de ces guérisons miraculeuses, et, sans parler du privilège *de toucher les écrouelles* réservé aux rois de France, à l'exclusion de tous les autres monarques, les fils aînés de la maison du baron d'Aumont, comte de Châteauroux, jouissaient du même pouvoir en se servant de pain béni, tandis que le septième fils légitime d'une même mère, lorsque aucune fille n'était venue interrompre cette suite de garçons, faisait aussi disparaître ces mêmes écrouelles ou guérissait de la fièvre par l'invocation de saint Marcoul. Les enfants atteints de la maladie appelée le *carreau* étaient guéris par les descendants de la famille de

<sup>1</sup> Jeanne de France, fille de Charles VI, roi de France, et d'Isabelle de Bavière, mariée en 1397, morte en 1433.

<sup>2</sup> J'ai dit que l'argent n'avait été réservé au deuil que fort tard : les preuves abondent ; cet inventaire fournit celle-ci.